



Association Canal Ti Zef
186 rue Anatole France 29200 Brest
06 51 39 19 45
contact@canaltizef.infini.fr /
<https://www.canaltizef.infini.fr/>

• Éducation à l'image • Création audiovisuelle • Diffusion intergalactique

Conférence de presse du Mardi 6 Mars 2026

Pourquoi cette conférence de presse ?

L'espace civique se rétrécit : des associations sont **fragilisées** et parfois **punies** pour ce qu'elles font vivre au quotidien — la solidarité, l'éducation populaire, l'accès aux droits, la culture, l'expression citoyenne...

La subvention, censée soutenir l'intérêt général, devient régulièrement un **levier de pression** sur l'avenir de ces structures petites ou grandes.

Cette inquiétude n'est pas théorique. En **avril 2023**, des propos publics de Gérard Darmanin visant à "regarder" ou remettre en cause des financements de la LDH ont marqué un tournant : contester l'action publique, observer, documenter, saisir le juge... deviendrait suspect.

Six mois plus tard, à Brest, **quatre associations** (**Canal Ti Zef, Radio U, Patronage Laïque Guérin et Ekoumène**) ont été subitement **privées de subventions FDVA** sur décisions préfectorales au motif d'avoir soutenu ou donné la parole au collectif de l'Avenir.

Canal Ti Zef a choisi de contester : et c'est là que l'atteinte devient frontale.

- D'une part, le CER est invoqué comme un "**contrat bâillon**" contre une association d'éducation populaire. Sans que, deux ans après, aucune explication ne soit encore donnée.
- D'autre part, la contestation devant le tribunal administratif entraîne des effets concrets : en **juin 2025**, un atelier de Canal Ti Zef, prévu à la Maison d'Arrêt de Brest, a été **brutalement suspendu** par le **SPIP du Finistère**, bien que cofinancé par la **DRAC**, avec un motif écrit sidérant : la suspension est dû **au recours légal exercé** par Canal Ti Zef contre une décision préfectorale.

Des associations bâillonnées par les pouvoirs publics

Il est important de rappeler que les subventions ne sont pas un "cadeau" : elles reconnaissent des missions d'intérêt général.

Les menaces et campagnes de discrédit contre des associations (dont la LDH) installent une idée dangereuse : **l'argent public ne serait légitime que pour les acteurs sages et alignés.**

Le Contrat d'Engagement Républicain (CER) : Un outil de mise au pas

Le **CER**, entré en vigueur en 2022, était présenté comme un outil de lutte contre le séparatisme.

Dans les faits, il est trop souvent **interprété** comme un instrument pour **limiter la liberté d'expression et d'interpellation** et créer une **insécurité juridique et financière** pour les associations.

Atteintes par des municipalités : un risque bien réel, une vigilance nécessaire

Dans plusieurs villes, notamment dirigées par l'extrême droite et ses alliés, la vie associative est asséchée par des choix politiques assumés : **suppression ou non-renouvellement de subventions, retrait de locaux municipaux**, pressions sur les programmations culturelles ou éducatives...

Une même logique apparaît : "**couper, contrôler, faire taire**". Les financements publics deviennent un instrument de mise au pas, au détriment du pluralisme et du débat démocratique.

À **Brest**, nous ne sommes pas dans cette configuration municipale. **Mais cette situation ne doit pas être tenue pour acquise.** Les tensions observées à l'échelle nationale, les usages contestables du CER et certaines décisions préfectorales montrent que les équilibres peuvent se fragiliser rapidement.

Notre mobilisation vise aussi à dire : À Brest comme ailleurs, le **soutien au monde associatif est indispensable. Il doit être consolidé et garanti dans la durée.**

Nos craintes et nos exigences à l'approche des municipales :

Nous refusons une société où contester revient à être sanctionné.

À l'approche des élections municipales, nous demandons :

- **Des prises de position claires des candidates et candidats** sur les libertés associatives.
- **Un soutien inconditionnel au droit d'association et au droit à la contestation.**
- La garantie que **les subventions et les mises à disposition de locaux ne soient jamais conditionnées à une conformité politique.**
- La fin du **Contrat d'engagement républicain (CER)**
- Une **sécurisation pluriannuelle des financements associatifs**, indispensable à l'action d'intérêt général, en lieu et place des appels à projet.

Les associations ne sont pas des prestataires silencieux. Ce sont des **vigies démocratiques**, des lieux d'émancipation, de solidarité et d'éducation populaire.

Cette déclaration est cosignée par :

Mouvement Associatif de Bretagne / Ligue des droits de l'homme 29 / Ligue de l'enseignement 29

Association Canal Ti Zef

Brest le 6 Mars 2026